



Compte rendu du Conseil de l'ED Humanités du 19 juin 2024

Membres présents dans la salle des conseils de la MSHS : François BRIZAY (Directeur de l'ED Humanités) ; Elvire DIAZ (Directrice du laboratoire MIMMOC) ; Nathalie FOFANA (Assistante à l'UFR Lettres et Langues : Études Doctorales) ; Valérie FOURNIER (Assistante des ED) ; Elina GALIN (représentante des doctorants) ; Marie-Reine MOUTON (représentante des doctorants) ; Jean-Luc TERRADILLOS (membre extérieur – Espace Mendès France ; rédacteur en chef de la revue *L'Actualité Nouvelle-Aquitaine*) ; David WATERMAN (membre extérieur – Université de La Rochelle).

Membres présents en visio-conférence : Cécile AUZOLLE (Directrice du laboratoire CRIHAM) ; Gilles MARMASSE (Directeur du laboratoire MAPP) ; Sarah RALAMINA (Assistante à l'UFR SHA : Études Doctorales).

Membres Excusés : Claire BARBILLON (membre extérieur – École du Louvre) ; Andrzej CHANKOWSKI (Directeur du laboratoire HERMA) ; Charlotte KRAUSS (Directrice du laboratoire FoReLLIS) ; Thomas GUGLIELMO (représentant des doctorants) ; Fatiha IDMHAND (Directrice du laboratoire CRLA) ; Isabelle MICHAUD (Assistante des ED) ; Samantha MOLINARO (représentante des doctorants) ; Cécile VOYER (Directrice du laboratoire CESCO).

Les contrats doctoraux

Cette année, à Poitiers, le secteur SHES a déposé 9 demandes de contrats doctoraux ainsi répartis :

- 6 contrats Ministère (100 % UP) dont 3 pour l'ED Humanités : le CESCO, le CRIHAM et le MIMMOC.

- 3 contrats APP/Région dont aucun pour l'ED Humanités. Les laboratoires honorés sont le CERCA et le LEP.

- 3 laboratoires de l'ED Humanités sont sur la liste complémentaire : FoReLLIS (1^{er} sur la liste complémentaire), Herma (4^e sur la liste complémentaire), et le CESCO (5^e sur la liste complémentaire).

Les candidats ont été auditionnés le 28 mai par un jury composé de la directrice et du directeur des deux ED du secteur SHES (Humains en société, et Humanités) et des directeurs et directrices des laboratoires. Tous les dossiers ont été validés à l'issue de discussions qui ont permis aux laboratoires de préciser la méthodologie et d'expliquer la pertinence des projets présentés par leurs candidats.

Quelques précisions sur la nature des enseignements que peuvent réaliser les doctorants :

1) Il est clairement mentionné dans les textes relatifs aux enseignements que peuvent réaliser les doctorants que les enseignements en Licence doivent rester prioritaires. Des informations prises par la DRH de l'UP auprès du RNCD (le Réseau National des Collèges Doctoraux) confirment ce principe.

2) En fonction du statut des doctorants, les charges d'enseignement qui leur confiées sont cependant différentes.

2.1. Les **DCACE** : rappel de quatre points importants :

-Les DCACE peuvent faire des TD et des CM, et intervenir en Licence et en Master, mais il vaut mieux privilégier la Licence.

-Il faut donc une dérogation de l'ED pour que les DCACE fassent un tiers de leur service en CM et/ou en Master.

-Ils interviennent pendant leur deuxième et leur troisième année de thèse.

-Leur service est limité à 64h HETD par an : 45 heures inscrites au contrat, et 19 heures supplémentaires, à la charge de l'Ufr, qui doivent être prévues dans la demande d'expression des besoins.

2.2. Les **doctorants vacataires** :

-Leur service annuel est de 96 h HETD. Ils font des TD, mais ils ne peuvent pas faire de CM, et ils interviennent en Licence.

-Ils peuvent obtenir une dérogation de l'ED pour intervenir pendant leur 1^{ère} année de thèse et/ou en Master.

2.3. En ce qui concerne un normalien qui fait une thèse sous la direction d'un enseignant-chercheur de l'UP, l'attribution de charge d'enseignement n'est pas de droit. Si le doctorant concerné a obtenu l'agrégation et doit valider son stage, l'établissement doit lui attribuer une charge de cours de 64 HETD par an sur les 3 ans. Il peut donc enseigner dès la première année.

Prix de thèse

F. Brizay remercie les collègues qui ont fait partie avec lui du jury du Prix de thèse de l'ED Humanités : Catherine Rannoux (Présidente du Conseil Académique restreint de l'Université de Poitiers), Jean-Luc Terradillos (rédacteur en chef de la revue *L'Actualité Nouvelle-Aquitaine*), David Waterman (Université de La Rochelle).

Les membres du jury du prix de thèse de l'ED Humanités se sont réunis le 29 mai 2024. Ils avaient à examiner 6 dossiers, transmis par les laboratoires suivants : CESCO, Criham, Herma et Mapp.

Le prix de thèse de l'ED Humanités a été attribué à Madame Cécile Maruéjols (laboratoire CESCO), pour sa thèse intitulée : *Entre la Terre et le Ciel. La figure de Marie l'Égyptienne dans tous ses états en Occident (XIIIe - XVIe siècle)*.

Le montant du prix est de 600 euros.

Cécile Maruéjols a présenté son travail (sources, méthodologie, principaux résultats de la thèse) le 04 juin dans le cadre des JT de l'ED Humanités.

Bilan des journées thématiques

Les JT de l'ED Humanités se sont déroulées les lundi 03 et mardi 04 juin à la MSHS. Le thème retenu était « Rêves/rêveries ». Sur l'ensemble des deux journées, 45 doctorants ont participé aux JT, soit comme organisateurs, soit comme intervenants, soit comme auditeurs ; 18 communications ont été présentées, soit deux de plus que l'année dernière.

Les communications étaient solides, et l'organisation exemplaire. La direction de l'ED tient à remercier les 6 organisateurs et organisatrices des JT (Jean-Baptiste André, Anaïs Dubourg-Bataille, Jérôme Gregor, Linzamba Mangoumba, Lucie Montassier, Saga Ouyia), ainsi que les assistantes des ED Humanités et Humains en société, Valérie Fournier et Isabelle Michaud, qui n'ont pas ménagé leur temps et leur énergie pour que cet événement soit un succès

Tous les doctorants qui ont pris la parole, en présentiel ou en visio, ont respecté la durée d'intervention qui avait été prévue, soit 20 minutes, ce qui a permis des échanges pendant 10 minutes, maximum, au terme des communications.

À l'issue des JT, un formulaire a été remis aux doctorants pour qu'ils évaluent ces deux jours. L'ED en a récupéré 30. Les réponses données permettent de tirer le bilan suivant des JT :

1) 24 doctorants sont satisfaits ou très satisfaits, et 6 doctorants sont moyennement satisfaits ou insatisfaits pour au moins 2 des 8 rubriques proposées.

2) Les doctorants sont particulièrement satisfaits de la logistique générale (accueil, organisation, repas). En marge des sessions, ils ont pu discuter entre eux et échanger sur des problématiques proches des leurs.

3) Parmi les regrets et critiques figurent les points suivants :

-Quelques doctorants remettent en question l'intérêt scientifique des JT parce les communications ne concernaient pas leurs recherches. F. Brizay rappelle que les JT sont une formation transversale aux deux ED Humanités et Humains en société. Leur but n'est pas de proposer un thème pour spécialistes, mais de donner aux doctorants l'occasion de faire connaître leur méthodologie, leurs hypothèses.

-Toutes les communications ne comportaient pas un diaporama. Afin que les doctorants non spécialistes du sujet traité ou dont le français n'est pas la langue maternelle puissent suivre plus facilement les communications, l'ED suggèrera l'année prochaine aux intervenants de préparer soit un power-point, soit un plan de leur communication.

Par rapport à l'année dernière, l'ED a invité des enseignants-chercheurs à assister aux communications, ce qui a été apprécié par les doctorants.

Le coût des deux journées s'est élevé à 1 668,50 € :

388,50 € pour l'hébergement (Résidence universitaire Rabelais)

539 € pour le déjeuner des deux journées (Restaurant universitaire Rabelais)

442 € pour le cocktail (Entreprise Cousin) le lundi 3 juin

299 € pour les pauses café

À l'avenir, les JT se dérouleront à la MSHS, au mois de juin. Les doctorants apprécient cette organisation qui leur permet de se rendre facilement sur le campus. Le Crous met à leur disposition des chambres près de la MSHS.

Cette année, comme en 2023, les organisateurs étaient 6, ce qui leur a permis de travailler efficacement. Pour les JT de l'année prochaine, il a été convenu que le comité d'organisation comptera 6 membres dont au moins 2 « anciens » des JT de 2024 qui aideront les nouveaux membres du comité.

Les travaux réalisés pendant les JT seront mis sur HAL :

- En septembre, l'ESCD proposera une formation aux doctorants pour qu'ils apprennent à présenter leur article sur HAL. Cette formation sera comptabilisée en heures pour les doctorants qui la suivront.
- Les doctorants pourront mettre en ligne, soit le power point de leur communication, soit leur article, revu et corrigé par leur direction de thèse.

Pour des raisons pratiques, il est souhaitable que les doctorantes et doctorants constituent rapidement un nouveau comité d'organisation qui choisira un thème parmi les propositions qui leur auront été faites. Il est souhaitable que le prochain thème soit connu lors du prochain conseil de l'ED, en octobre.

Bilan des CSI

Pour la deuxième année consécutive, conformément à l'arrêté du 26 août 2022 qui modifie l'arrêté du 25 mai 2016, un CSI est organisé au printemps 2024 pour toute réinscription en thèse.

Cette année, des CSI ont permis de repérer des doctorants en difficulté. Plusieurs d'entre eux ont pris conscience de l'impossibilité de poursuivre leurs recherches, et se sont résolus à abandonner leur thèse.

La direction de thèse invite les collègues sollicités par des étudiants qui envisagent de préparer une thèse de bien s'assurer que les futurs doctorants et doctorantes ont un projet cohérent, un niveau académique suffisant et des moyens financiers leur permettant de travailler dans de bonnes conditions s'ils ne bénéficient pas d'une bourse.

L'année prochaine, dans le formulaire du CSI, seront précisées les trois phases de l'entretien : 1) Présentation de l'avancement des travaux du doctorant et discussions, sans la direction de thèse ; 2) Entretien avec le doctorant, sans la direction de thèse ; 3) Entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

Examen de la demande d'inscription de M. Frédéric Mary

Le Conseil de l'ED Humanités examine la demande d'inscription en thèse de Monsieur Frédéric MARY, sous la direction de Madame Charlotte KRAUSS.

M. Mary a obtenu une Maîtrise de Lettres modernes, mention Bien, en juin 1991, à l'Université de Rouen. Il a en outre réussi en 1994 un concours de l'enseignement : le CA PLP (Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel), qui est aujourd'hui préparé dans le cadre du master MEEF, spécialisé dans la préparation aux métiers de l'enseignement (niveau 7).

Professeur de Lettres, Histoire-Géographie dans des lycées professionnels de 1994 à 2023, il est actuellement PRCE au Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte.

Le projet de thèse de M. MARY : *Rhétorique politique, intermédialité et esthétique théâtrale : le cas des deux rives comoriennes.*

Le règlement de l'ED Humanités prévoit que pour s'inscrire en thèse, un candidat doit être titulaire d'un Master 2 (niveau 7) ou d'un autre diplôme conférant le grade de Master. Pour une inscription en thèse sans VAE ou validation d'un M2, il convient de suivre le protocole qui avait été suivi en avril 2023 pour le dossier de M. Romuald FERRÉ, qui nous sert de précédent.

En vertu de l'article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, il est prévu que: *"l'inscription en première année de doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou de l'équipe de recherche sur la qualité du projet et les conditions de sa réalisation. Elle vaut admission aux formations dispensées par l'école doctorale.*

Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche.

Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des personnes ayant effectué des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation. La liste des bénéficiaires de ces mesures est présentée chaque année au conseil de l'école doctorale et à la commission de la recherche du conseil académique, ou à l'instance qui en tient lieu dans l'établissement concerné."

L'avis de la directrice de thèse pressentie et de l'unité de recherche, puis du conseil de l'ED, sera transmis à la DRINNOV qui le présentera à la Commission Recherche de l'UP. La décision finale d'accorder la dérogation reviendra à la présidente de l'UP.

F. Brizay a recueilli un avis très favorable à la demande de M. MARY, de la part de Madame Charlotte KRAUSS, sa directrice de thèse pressentie, et directrice du laboratoire FoReLLIS, qui souligne l'originalité et la cohérence du projet de recherche de M. Frédéric MARY.

Il soumet cet avis au conseil de l'ED en soulignant les points suivants :

-M. MARY a obtenu sa Maîtrise (niveau 6) avec une mention Bien.

-Il a préparé, et réussi, le concours du CA PLP (professeur de lycée professionnel), qui est aujourd'hui préparé dans un parcours MEEF, qui correspond au niveau 7 (comme le Master).

-Il dispose d'une longue expérience dans l'enseignement.

-Le projet de thèse de M. MARY, *Rhétorique politique, intermédialité et esthétique théâtrale : le cas des deux rives comoriennes*, est un sujet sur le théâtre et ses conditions politiques à Mayotte et aux Comores, qui s'inscrit bien dans les axes du FoReLLIS.

Après délibération, les membres du conseil de l'ED Humanités donnent, à l'unanimité, un avis très favorable à l'inscription en thèse de M. MARY.

ADUM

À partir de la rentrée 2024, la nouvelle plateforme de gestion administrative et de suivi pédagogique des doctorants et doctorantes sera ADUM (l'Accès Doctorat Unique Mutualisé), un système d'information exclusivement dédié au doctorat. Cet outil permettra de dématérialiser l'ensemble des procédures administratives liées au doctorat, de l'inscription jusqu'à la soutenance, dans le but de simplifier et d'optimiser les démarches pour tous les acteurs concernés.

L'ADUM est un portail interne d'information, de services et de communication pour les doctorants et les docteurs. Il permet d'avoir un portail commun aux écoles doctorales, qui s'adapte à leurs besoins. Actuellement, en France, le réseau est utilisé par plus de 100 000 doctorants et docteurs, plus de 157 écoles doctorales et plus de 79 établissements.

Le fonctionnement sera le suivant :

- Le doctorant constituera son dossier d'inscription ou de réinscription ; il devra pour cela créer un compte sur cette plateforme. ADUM permettra également aux doctorants d'accéder à des informations en ligne : actualités de l'école doctorale, offres d'emploi, annonces des soutenances.
- Les dossiers seront vérifiés par les assistantes des ED. Dans le cas où le dossier est incomplet, le doctorant recevra directement sur sa messagerie une alerte pour l'informer et l'inviter à compléter le dossier. Si le dossier est complet, les directeurs recevront un courriel pour les inviter à signer.
- Les signatures s'effectueront en ligne en un seul clic de validation pour le doctorant, le directeur de thèse, de laboratoire et le directeur de l'ED.

L'ADUM devrait apporter les avantages suivants :

Pour les doctorants :

- Simplification des démarches administratives, avec des procédures entièrement en ligne.
- Suivi en temps réel de l'avancement de leur dossier et de leur projet de thèse.
- Communication plus fluide avec les directions de thèse et les services administratifs.
- Accès à des offres d'emploi via le réseau national ADUM.

Pour les directions de thèse :

- Gain de temps grâce à la réduction des formalités administratives.
- Dématérialisation des avis sur les documents.
- Accès aux informations et aux documents des doctorants.
- Meilleure traçabilité des étapes de la thèse.

Pour les directions des unités de recherche :

- Suivi en temps réel des doctorants et des soutenances.
- Réduction de la charge administrative globale du centre.

Pour les directions des écoles doctorales :

- Centralisation et harmonisation des processus administratifs.
- Accès à des statistiques et des rapports détaillés pour le pilotage de l'école doctorale.
- Amélioration de la communication avec les doctorants et les directions de thèse

David Waterman, qui utilise ADUM à l'Université de La Rochelle, confirme les avantages de cette plateforme. Une fois que les usagers l'ont bien en main, c'est un outil pratique qui fait gagner du temps.

Finances : aides exceptionnelles de fin d'année

L'ED, qui dispose d'un budget propre annuel de 13.380 €, vient de percevoir les 20 % restant de sa dotation financière.

Si, en septembre, tout le budget n'est pas consommé, à titre exceptionnel, l'ED apportera au début de l'automne une aide aux doctorants et doctorantes qui en auront besoin, comme l'année dernière.

L'ED dispose d'une ligne d'investissement de 1 500 euros qui permet d'acheter deux ordinateurs portables. Si un laboratoire a besoin d'un ordinateur, l'ED versera la somme nécessaire sur le compte du laboratoire pour l'achat.